

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

5 novembre 2021 à 18h

PRESENTS : MM., BOULANGER, MERILLOU, CUBERTAFON, DELAGE, POUQUET, COMBROUX, SOULIER, Mmes POLTORAK, FEURPRIER, PERETTI, PEYRAMAURE, GAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : F.ISASCA, G. FOREST, N. MAILLER

Préalablement au déroulé de l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'observer 1 minute de silence à la mémoire de Jane LATASTE qui fut Maire de 1983 à 1995 et Conseillère générale de 1985 à 1998.

Désignation du secrétaire de séance : Yvette PEYRAMAURE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Mise en place d'un guichet unique pour recevoir les autorisations d'urbanisme dématérialisées

Vu l'article L112-8 du Code des relations entre le public et l'administration qui institue la possibilité pour les usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE) ;

Considérant qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique (SVE) les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par les usagers.

Pour rappel, le service instructeur de la Communauté de Communes du Périgord Limousin instruit les autorisations relatives au droit des sols de la commune. Il utilise le logiciel **Cart@ds**, mis aussi à disposition de la commune.

Un téléservice dédié à la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme est issu de ce logiciel. Il est proposé que ce guichet unique **soit le seul autorisé par la commune** pour le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du rapport de la CLECT du 11 août 2021

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 11 août 2021 et l'approbation à l'unanimité du rapport d'évaluation ;

Pour rappel, la CLECT est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

De nouvelles évaluations ont été faites :

- Transfert de charges en lien avec l'instauration de la Taxe d'aménagement intercommunale.

Mise aux voix du rapport : approuvé à l'unanimité.

4. Effacement des réseaux Rue de la Durantie

Considérant que la Commune est adhérente du SDE24 et que les travaux seront réalisés par son intermédiaire, Vu la nécessité de prévoir des travaux coordonnés en souterrain Rue de la Durantie,

Eclairage public : l'opération représente un montant estimatif de 22 555.38 € HT et la commune devra s'acquitter de 45 % des dépenses HT soit 10 149.92 €,

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle à La Ligue contre le cancer dans le cadre du cross du collège

Considérant que dans le cadre du cross du collège, la Commune verse une subvention à une association correspondant à

1 € par élève,

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité Dordogne de La Ligue contre le cancer correspondant à 255 €,

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

6. Attribution d'une subvention exceptionnelle à La Puce à l'oreille

Vu la demande de subvention de l'association La Puce à l'oreille pour financer le traitement acoustique de la salle de musique,

Considérant que le montant des travaux est de 3271.32 € TTC

Il est proposé de verser une subvention de correspondant à 50 % de la dépense.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

7. Décision modificative n° 2 du budget principal

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
023	Virement à la section d'investissement	40 000	7788	Remboursement de sinistre	40 000
022	Dépenses imprévues	-34 025			
6135	Locations mobilières	2 500			
611	Contrats de prestations de service	19 525			
63512	Taxe foncière	2 000			
6413	Personnel non titulaire	10 000			
TOTAL		40 000		TOTAL	40 000

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
op 85 / 2188	Matériel divers	20 000	021	Virement de la section de fonctionnement	40 000
op 90/ 2313	Bâtiment travaux en cours (atelier)	20 000			
TOTAL		40 000			40 000

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.